

# PROTECTION ANIMALE EN ABATTOIR : CERTIFICAT DE COMPÉTENCE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX DANS LE CADRE DE LEUR MISE À MORT - MODULE OPÉRATEURS - 2024-2025



**MONZIOLS Mathieu**  
Ingénieur d'étude

## Autres experts

GAULT Éric  
LE ROUX Alain  
LE BIHAN Yannick

## Formation Présentielle

Lieu de la formation  
Tarif

**7 à 14 heures,**  
**selon nombre**  
**d'espèces**  
**Rennes (35)**  
**490 € à 790 €**

## Pour qui ?

Tous les opérateurs de la réception des animaux jusqu'à la fin de vie de l'animal  
Mini 3 personnes, maxi 10 personnes

## Objectifs / Compétences

Connaître le comportement des animaux et mettre en application ses connaissances au quotidien  
Identifier et maîtriser les compétences attestées dans les secteurs concernés par la protection animale : du déchargement à la mort de l'animal  
Maîtriser les étapes de l'immobilisation des animaux jusqu'à leur mort et connaître les indicateurs d'absence de signe de vie

## Evaluation des acquis

La compréhension et l'assimilation des savoirs et savoir-faire se déroulera tout au long de la formation et pourra prendre différentes formes (étude de cas, tour de table, QCM, travaux pratiques)

## Pré-requis

Professionnels des abattoirs

## Méthode pédagogique

Retour en situation sur chaîne et/ou travaux de groupe à partir de vidéos  
Ifip, organisme de formation habilité « porc », « bovin-équidé », « ovin-caprin »



[Version en-ligne](#)

## Dates de la formation

Session n°1 26/11/2024 27/11/2024  
Session n°2 04/03/2025 05/03/2025  
Session n°3 24/06/2025 25/06/2025  
Session n°4 25/11/2025 26/11/2025

## Programme de la formation

Accueil des participants - Feuille de présence

Tour de table : Positionnement des participants par rapport au thème

La formation pourra être, le cas échéant, animée par un expert différent du responsable pédagogique du stage.

A l'issue de la formation, les candidats sont évalués par un QCM en ligne. Un bordereau de score est édité et signé par l'IFIP puis remis au candidat.

Le candidat transmet ensuite son bordereau et le Cerfa 14868\*03 imprimé à la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (DDPP) de son département de domiciliation, qui lui délivrera le Certificat de compétence.

Certification visée: certificat de compétence professionnelle des opérateurs: enregistré sous le numéro RS 5647 dans le Répertoire spécifique.

Organisme Certificateur: Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (certification enregistrée le 10/12/2021)



## Espèce 1 - Ex « Porcin »

### Bien-être, réglementation & connaissance de l'animal - tronc commun - 2,5 heures

- Principes fondamentaux de la protection animale
- Principaux textes en vigueur au cours du transport (transportabilité) et de l'abattage (CE et Français)
- Comportement et physiologie des animaux en relation avec le travail des opérateurs : perceptions sensorielles, réactions au stress...

### Prise en compte de la protection animale du déchargement jusqu'à l'immobilisation - 2 heures

- Recommandations et bonnes pratiques
- Indicateurs d'auto-évaluation

### Prise en compte de la protection animale de l'immobilisation à la saignée - 1,5 heure

- Principes et types de matériels
- Bonnes pratiques

### Contrôle des connaissances en fin de formation - 1 heure

Groupe d'espèces complémentaires- Ex « Bovin/Équidé », « Ovin/Caprin »  
+ ½-journée par groupe d'espèces selon le même déroulé pédagogique